

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 01
décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
novembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON,
Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU,
Coralie TRACQ, Guillaume MAILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Stéphane GONZALEZ, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Laure
LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline
VARGIOLU à David HORNUS, Coralie TRACQ à Ikrame
TOURI, Guillaume MAILLET à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

RAPPORT ET DÉBAT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2026

Délibération : 11-2025-130

Transmis en préfecture le : 01/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

En application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire présente au conseil municipal, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit également comporter une présentation de la structure ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport doit donner lieu à un débat en conseil municipal et est acté par une délibération spécifique.

Il est donc présenté au conseil municipal un rapport d'orientations budgétaires annexé à cette délibération, comportant des éléments permettant d'appréhender :

- Le contexte général et le contexte local ;
- Le contenu du projet de loi de finances pour 2026 et notamment les dispositions majeures concernant les communes ;
- Les orientations de la ville de Saint-Genis-Laval pour 2026 ;
- Les éléments de prospective budgétaire avec notamment une projection des recettes et dépenses de fonctionnement, la politique ressources humaines ou encore la capacité d'autofinancement ;
- Le programme des investissements pour 2026 ;
- La structure de la dette ;
- Les emprunts garantis au 31 décembre 2025.

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n° 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 18 novembre 2025 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté en annexe ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

— **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric

RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Introduction.....	3
1. Le contexte.....	4
1.1. Le contexte général.....	4
1.1.1. Tension commerciales et révolutions technologiques.....	4
1.1.2. Inflation maîtrisée et desserrement des politiques monétaires.....	4
1.1.3. Une crise budgétaire, politique et institutionnelle de l'État français.....	4
1.2. Les orientations du projet de loi de finances pour 2026.....	5
1.3. Le contexte local de Saint-Genis-Laval.....	5
2. Les orientations de la ville en 2026.....	6
3. Les éléments de prospective budgétaire.....	6
3.1. Les dépenses de fonctionnement.....	7
3.1.1. Des dépenses de personnel maîtrisées.....	7
3.1.2. Une majoration des pénalités au titre de loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) contestée.....	8
3.1.3. Les autres dépenses de fonctionnement contenues.....	8
3.2. Les recettes de fonctionnement.....	9
3.2.1. Une incertitude sur les dotations de l'État.....	9
3.2.2. Une reprise des droits de mutation.....	9
3.2.3. La capacité d'autofinancement.....	9
3.3. Un programme d'investissement ambitieux.....	10
3.3.1. La poursuite de la construction de la ville dont les Saint-Genois auront besoin en 2030.....	10
3.3.2. Le maintien d'un niveau de subventions d'investissement très élevé au vu du contexte.....	12
3.3.3. Des recettes de cessions immobilières élevées inscrites dans un cadre rationalisé.....	12
3.3.4. La dette.....	13
Annexe : Panorama des différents budgets.....	16

Introduction

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit plus précisément le contenu, les modalités de publication et de transmission d'un rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport d'orientations budgétaires qui doit contenir une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la commune et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif 2026, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Pour rappel le budget primitif 2026 doit tenir compte de la période de réserve électorale, les élections municipales devant se dérouler en mars 2026. Un budget supplémentaire sera adopté après les élections pour reprendre le résultat 2025 et le cas échéant intégrer au budget 2026 de nouveaux projets.

Dernier exercice du mandat 2020-2026, ce ROB est plus que jamais préparé dans un contexte incertain et complexe. Au niveau mondial, l'année 2025 a été marquée par des tensions commerciales qui pourraient avoir des répercussions importantes sur l'économie et l'emploi en Europe. L'inflation est en revanche désormais quasiment maîtrisée, ce qui a permis aux banques centrales de desserrer leurs politiques monétaires.

Au niveau national, notre pays est bouleversé par une crise budgétaire, politique et institutionnelle. Suite à la dissolution incompréhensible de l'Assemblée nationale en 2024 et au scrutin législatif qui s'en est suivi, aucune majorité absolue ne s'est dégagée à l'Assemblée nationale. Nos institutions sont depuis très fragilisées, ce qui se traduit notamment par une succession de gouvernements inédite sous la Vème République. L'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre 2025 paraît aujourd'hui incertaine. Cela laisse les collectivités locale sans visibilité alors qu'il leur est régulièrement demandé une contribution disproportionnée au redressement des finances publiques.

Malgré les difficultés, notre ROB s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026, pour faire de Saint-Genis-Laval une ville sûre, responsable, conviviale, humaine et ambitieuse.

Pour atteindre cet objectif, la priorité de la mandature reste la défense du cadre de vie des habitants avec un niveau d'investissement conséquent. Le maintien des investissements et du niveau des services à Saint-Genis-Laval est une priorité absolue.

Aussi, en 2026, les efforts se poursuivront en matière de sécurité, de transition écologique et de services à la population (écoles, sport, culture, etc.).

En outre, la Ville de Saint-Genis-Laval conforte ses priorités de moyen et long termes, notamment en matière d'entretien du patrimoine communal, prioritaire pour assurer la sécurité et le confort des occupants et délivrer des services publics de qualité. Tout cela en s'attachant à préserver ses capacités budgétaires et principalement sa capacité d'autofinancement, levier pour son programme pluriannuel d'investissements soutenu.

Les priorités politiques municipales qui seront traduites dans le projet de budget primitif 2026 s'attachent à dynamiser la ville avec comme fil conducteur l'amélioration continue des missions assumées.

Ainsi, la ville de Saint-Genis-Laval articulera en 2026 son action autour des axes suivants :

- Une gestion dynamique du patrimoine
- Un territoire en pointe de la transition écologique
- Le financement des projets engagés au service de la qualité de vie

Pour cela, l'élargissement des partenariats et soutiens institutionnels se poursuit pour accompagner le développement notamment de nouveaux projets d'envergure.

Pour une plus grande réactivité dans la réalisation de ses projets et dans la lignée de ses engagements pour une gestion optimale et agile, la ville adoptera conformément à ses engagements son budget primitif 2026 dès le mois de décembre 2025 (contre une adoption en février 2025 pour le budget 2025 et en mars voire avril, les années précédentes). Il est donc important de noter que l'adoption du ROB 2026 et la préparation du BP 2026 ont lieu avant l'adoption de la loi de finances 2026.

1. Le contexte

1.1. Le contexte général

1.1.1. Tension commerciales et révolutions technologiques

La décision des États Unis d'Amérique d'imposer des droits de douanes à de très nombreux pays a engendré des tensions commerciales majeures au niveau international. Suite à des négociations complexes, l'Union européenne a accepté l'imposition de taux de douanes de l'ordre de 15 % sur ses exportations à destination des États Unis d'Amérique. Outre l'impact direct pour de nombreux secteurs économiques européens, ces tensions commerciales entraînent des réactions en chaîne avec notamment la réorientation massive d'exportations chinoises vers l'Europe.

Les évolutions technologiques majeures en cours dans l'intelligence artificielles et les véhicules électriques soulèvent par ailleurs un risque de décrochage de l'industrie européenne et française avec un impact sur l'emploi.

Ces différents facteurs pourraient déboucher à terme sur une crise économique et sociale en France.

1.1.2. Inflation maîtrisée et desserrement des politiques monétaires

L'inflation est revenue sous contrôle avec une prévision annuelle de +1,7 % en 2025 et de +1,6 % pour 2026 (source Banque de France). Les banques centrales ont donc commencé un desserrement de leurs politiques monétaires en diminuant leurs taux directeurs. Cela a permis une relance du marché de l'immobilier, sans que celui-ci ne revienne toutefois au niveau de 2022.

Le contexte géopolitique très incertain dans certaines zones stratégiques (Proche-Orient, Ukraine, mer rouge...) fait toujours peser des incertitudes sur l'évolution des prix de l'énergie alors même qu'un tiers des français rencontre des difficultés à assurer le paiement de ses factures d'énergie .

1.1.3. Une crise budgétaire, politique et institutionnelle de l'État français

Le déficit public français devrait se situer aux alentours de 5,4 % du PIB en 2025 et risque de dépasser les 5 % en 2026. Le remboursement des intérêts de la dette va devenir le premier poste de dépense de l'État (52 milliards d'euros pour 2025).

L'État français doit donc réaliser des efforts colossaux pour stopper le dérapage incontrôlé des finances publiques. Des économies importantes assorties de hausses d'impôts et de prélèvements supplémentaires sont envisagées à ce jour, ce qui pourrait impacter l'économie française. L'adoption de telles mesures d'ici la fin de l'année 2025 est toutefois rendue incertaine du fait de la crise politique et institutionnelle.

Les collectivités locales, malgré leur budget toujours voté à l'équilibre, sont à nouveau appelées à participer à l'effort national en vue de réduire ce déficit, alors même que celui-ci ne puisse leur être imputé. Elles craignent un impact négatif sur les services rendus à leurs habitants. Par ailleurs, la multiplication des transferts de compétences de l'État vers les collectivités, le plus souvent sans compensation financière, accroît les charges qui pèsent sur elles. À cela s'ajoute l'enchevêtrement des normes et autres procédures qui consomment les ressources financières et entravent la liberté d'agir des collectivités locales.

1.2. Les orientations du projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 n'est pas encore adopté lors de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire 2026 de Saint-Genis-Laval. Compte tenu de l'instabilité politique et institutionnelle, l'adoption d'une loi de finances d'ici la fin de l'année 2025 n'est pas garantie. Quand bien même une loi de finances serait adoptée, celle-ci pourrait être très largement modifiée lors de son examen par les différentes chambres par rapport au projet déposé par le deuxième gouvernement Lecornu. Le ROB ne tient donc compte que des éléments certains déjà actés, tels que la hausse de la cotisation de la CNRACL qui représente près de 150 000 € d'augmentation supplémentaire des charges pour Saint-Genis-Laval en 2026.

Au regard de la situation budgétaire de l'État français, une participation importante à l'effort de redressement des comptes publics sera toutefois probablement demandée aux collectivités locales en 2026.

A titre d'illustration, on peut relever plusieurs mesures du projet de loi de finances pour 2026 déposé par le gouvernement :

- Doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) passant de 1 à 2 milliards d'euros et modification des modalités de reversement du prélèvement effectué en 2025. Celui-ci devait être restitué aux collectivités en trois ans après une ponction de 10 %. Désormais il est envisagé de ne restituer que 80 % sur 5 ans en conditionnant la restitution à « l'évolution agrégée [des] dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice ». Selon que l'évolution des dépenses communales sera inférieure à la croissance du PIB les communes se verraient restituer des reversements variables. Pour rappel le Dilico prélevé sur les finances communales s'est élevé à 164 755 € en 2024 ;
- Gel de l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- Exclusion des dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Forte diminution du fonds vert alors que de nombreux investissements prévus par la ville pourraient y être éligibles (notamment la rénovation énergétique de l'école Mouton) ;
- Fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT). Le bénéfice de ce nouveau fonds serait réservé aux « collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines » tout en permettant le financement d'autres collectivités « par exception ».

Ces différentes mesures risqueraient par ailleurs de dégrader les finances des grandes collectivités qui subventionnent la commune, ce qui impacterait fortement à la baisse les financements dont pouvait bénéficier la ville pour ses investissements structurants.

Cette recentralisation financière pourrait réellement fragiliser le service public.

1.3. Le contexte local de Saint-Genis-Laval

La municipalité a gardé son cap ambitieux pour le développement de projets structurants pour l'avenir de la commune en 2025 avec la réalisation de nombreux investissements structurants, parmi lesquels on peut noter :

- La végétalisation des cours d'écoles Guilloux (1M€),
- Le lancement de la rénovation énergétique de la crèche Pom Cerise et de la salle

- multifonctionnelle attenante (1,3 M€)
- L'extension du complexe sportif Henri Fillot (1,2 M€), lequel a permis le déménagement des tennis du 36 avenue Foch en vue de la réalisation d'une opération de logements abordables
- La deuxième phase de l'extension de la vidéoprotection (0,2 M€)

De nouveaux projets ambitieux ont par ailleurs été largement engagés :

- La rénovation énergétique de l'école Mouton (4,0 M€) avec le lancement en cours de l'appel d'offre pour les marchés de travaux ;
- La première phase de la rénovation de la chapelle de Beaunant en vue de permettre sa réouverture (0,8M€),
- Le lancement d'une nouvelle vie pour la Maison Ricard afin d'aménager un espace fermé depuis plus de 40 ans (0,1M€)

L'essor de la ville s'illustre également par le développement de la ZAC du Vallon de Saint-Genis-Laval qui doit se traduire par l'aménagement des espaces publics et notamment le futur parc. Ce développement est toutefois ralenti du fait des difficultés rencontrées par le secteur de l'immobilier et des injonctions fortes sur le projet.

Malgré le volontarisme de la ville pour rattraper son retard en termes de logement social, la ville subit encore la hausse conséquente (0,4 M€) de la pénalité au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU), pour les communes déclarées en état de carence par l'État. Cette hausse injuste continuera à s'appliquer en 2026 malgré la reprise de l'instruction des permis de construire collectifs par l'État depuis le 1^{er} janvier 2024. La commune est toujours en contentieux avec l'État et a fait appel de la décision tant sur le retrait de la compétence que sur la disproportionnalité de la pénalité.

Enfin l'année 2025 a par ailleurs été marquée par un nouveau mode de gestion de la restauration scolaire avec la passation d'un marché public en lieu et place de la délégation de service publique.

2. Les orientations de la ville en 2026

Au regard du contexte national et saint-genois et des perspectives de développement de la ville à horizon 2030, il est proposé de retenir deux orientations politiques claires pour la fin du mandat :

- Maintenir le niveau de service délivré aux Saint-Genois ;
- Poursuivre le développement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, rendu nécessaire par l'état dégradé du patrimoine municipal et les enjeux de transformation de la ville.

La Ville poursuit sa gestion dynamique de son patrimoine en vue d'optimiser son utilisation, d'améliorer le confort des usagers et de participer à l'effort collectif pour l'environnement via sa démarche « CAP 27 ! » tout en réalisant à chaque fois des économies substantielles.

L'atteinte de ces objectifs prioritaires nécessite de rechercher de nouvelles recettes d'investissement et de dégager un niveau de capacité d'auto-financement élevé, étant rappelé que le simple maintien des bâtiments à 5 ans a été chiffré à 23 M€ par l'audit patrimonial en 2022. La préservation d'une épargne brute minimale s'avère donc prioritaire afin de prendre en charge les dépenses d'investissement, en évitant le recours trop important à l'emprunt.

Afin d'y parvenir et au regard du risque de nouvelle ponction des ressources des collectivités par l'État :

- Nous contiendrons les dépenses de fonctionnement, masse salariale comprise, au niveau du budget principal 2025 ;
- Nous mobiliserons des recettes nouvelles en investissement (cessions immobilières, subventions d'investissement).

3. Les éléments de prospective budgétaire

Le budget 2026 de la Ville de Saint-Genis-Laval conjugue la gestion rigoureuse de ses ressources à une politique ambitieuse d'investissements.

3.1. Les dépenses de fonctionnement

3.1.1. Des dépenses de personnel maîtrisées

L'année 2025 a été marquée par une hausse conséquente des taux de cotisation CNRACL, laquelle a engendré un surcoût pour la commune de l'ordre 150 000 €. Adopté par décret, cette hausse continuera en 2026 et jusqu'en 2028, soit une nouvelle charge supplémentaire pour la ville de 150 000 € en 2026 par rapport à 2025 (300 000 € par rapport à 2024). Celle-ci perdurera puisque le taux de la contribution patronale passera de 31,65 % au 1^{er} janvier 2024 à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Pour autant, la consigne initiale (définie lors de la lettre de cadrage) de maintenir les dépenses de personnel a été respectée.

➤ Pour l'année écoulée

Le service des ressources humaines traduit une double dimension, un service support de gestion du personnel ainsi qu'une dimension stratégique à travers la mise en œuvre d'une politique RH. Toutefois, une seule finalité est poursuivie « apporter les ressources humaines nécessaires pour un service public de qualité auprès des usagers et en lien avec les orientations politiques ».

Or, en pratique, le contexte sociétal actuel (évolution des mentalités de travail, difficulté de recrutement et de fidélisation, manque d'attractivité de la FPT et notamment de son statut, diabolisation des fonctionnaires dans les médias ...) contraint ses membres ainsi que la direction à se réinventer.

En effet, si le quotidien est rythmé par une sphère réglementaire prépondérante, nous noterons la difficulté grandissante à la mettre en œuvre car in fine, elle se retrouve en contradiction avec les réalités du terrain. Dans ce sens, l'impact des décisions en matière de politique RH prend tout son sens car selon les choix réalisés, nous pourrions soit stabiliser nos équipes, soit renforcer le turn-over.

Aussi, la commune a eu à cœur de mener avec rigueur l'ensemble des actions déterminées lors de la construction du BP 2025 :

- Hausse du budget formation (de près de 40 000€) afin de remettre en conformité nos effectifs vis à vis de la réglementation en matière de prévention / sécurité (incendie, gestes et postures, PSC1 et recyclage, CACES ...),
- Réalisation de 6 sessions de « formation » managériale pour soutenir et accompagner les encadrants,
- Mise en œuvre de dispositifs collectifs innovants afin de soutenir les services sur le plan organisationnel ou managérial,
- Mise en œuvre de dispositifs individuels tels que l'assistante sociale du personnel en lien avec le cdg69, l'accompagnement personnel à la mobilité pour les agents en difficulté sur le plan personnel,
- Evolution significative et historique de la participation employeur dans le volet protection sociale des agents et notamment vis à vis du contrat prévoyance afin de pallier à la hausse conjoncturelle du taux de cotisation,

De plus, nous noterons que les dispositifs déjà mis en place ont perduré : le forfait mobilité, les remboursements des frais de transport domicile-travail, les chèques déjeuner...

➤ Les agents de la collectivité

Au 31 octobre 2025 :

La répartition des agents par catégories

- 73 % des agents ressortent de la catégorie C,
- 14 % des agents ressortent de la catégorie B,
- 13 % des agents ressortent de la catégorie A.

La répartition par filières

Filière	Titulaire	Contractuel
Administrative	32,00 %	40,00 %
Technique	37,00 %	35,00 %
Culturelle	7,00 %	2,00 %
Sportive	1,00 %	
Médico-sociale	13,00 %	17,00 %
Police	6,00 %	
Animation	4,00 %	6,00 %

➤ Les principaux éléments budgétaires pour l'année 2026 :

Pour la masse salariale, les contraintes se matérialisent par une stabilité du budget 2026 par rapport au budget 2025.

Aussi, à l'instar de 2025, le levier principal d'économie imposé est le non remplacement automatique et/ou identique à chaque vacance de poste, si le poste n'est plus justifié. Dans ce sens, chaque chef de service est dorénavant astreint à démontrer l'efficacité du poste vacant en l'état afin de permettre une réflexion globale. La masse salariale doit être redistribuée avec agilité afin de recentrer les services sur leur expertise « métiers ».

Le pilotage de la masse salariale est marqué par une dimension stratégique prépondérante en matière de politique RH et introduit des process novateurs en faveur de la Qualité de Vie au Travail (QVT). L'objectif est de permettre des actions marquantes, innovantes, adaptées à nos effectifs, et au contexte, afin de permettre sa stabilisation, sa motivation et donc créer de la valeur ajoutée.

Malgré les contraintes, le budget 2026 a été élaboré en maintenant un niveau de dépenses de formation élevé et en intégrant une enveloppe permettant la prise en charge par la ville des surcoûts du contrat prévoyance dans le cadre du nouveau contrat.

3.1.2. Une majoration des pénalités au titre de loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) contestée

La décision de reprise de l'instruction des permis de construire pour les immeubles collectifs de plus de 2 logements par l'État s'est accompagnée d'une très forte majoration de la pénalité (245 %, contre 50 % en 2023).

Bien que cette décision soit vivement contestée par la ville, la prudence impose de budgéter la majoration des pénalités, soit un surcoût de près de 0,4 M€ par rapport à 2023. Cela grève le budget municipal, alors que la ville n'a plus la main sur cette compétence. L'année 2025 a à nouveau démontré l'absence de résultats par la Préfecture. En effet, les causes structurelles que la ville avait avancées demeurent : retard du projet métropolitain du Vallon, cherté du foncier, crise de l'immobilité, taux de l'emprunt élevé, etc.

3.1.3. Les autres dépenses de fonctionnement contenues

Les autres dépenses de fonctionnement seront contenues à un niveau comparable à celui du budget 2025 afin de maintenir un niveau de qualité de service élevé. Cela représente un effort réalisé par la commune au regard de l'inflation. La modernisation des process, la mutualisation, l'optimisation

sont ainsi nécessaires pour contenir les dépenses et cela nous permet notamment de maintenir le montant global des subventions aux associations afin de soutenir le tissu associatif local indispensable, comme depuis le début du mandat.

3.2. Les recettes de fonctionnement

3.2.1. Une incertitude sur les dotations de l'État

La DGF de Saint-Genis-Laval devrait stagner en 2026, voire diminuer comme cela a été à nouveau le cas en 2025 malgré une hausse de l'enveloppe nationale. La DGF perçue en 2025 est ainsi inférieure de plus de 2 M€ à celle perçue par la collectivité en 2013 (-2,6 M€ en tenant compte de l'inflation). Soit une perte cumulée de 19,3 M€ depuis 2013.

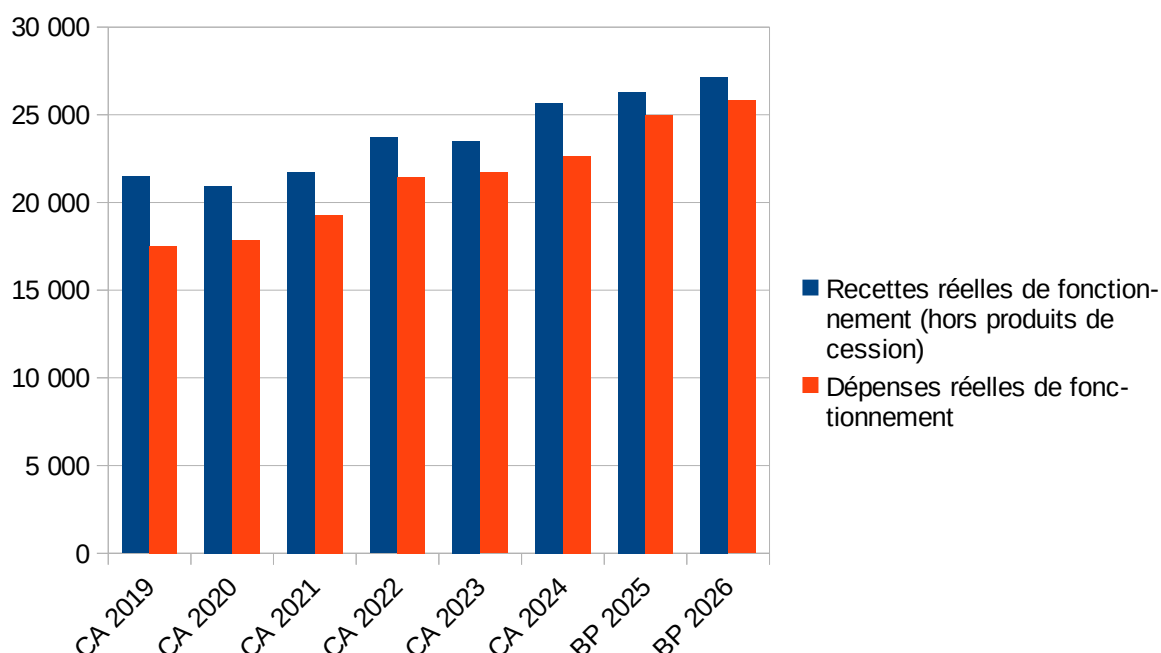
3.2.2. Une reprise des droits de mutation

Après les très fortes baisses des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constatée en 2023 et 2024, l'année 2025 marque une reprise. Sans revenir au niveau constaté en 2022, ces recettes communales ont en effet bénéficié de la légère reprise du marché de l'immobilier en lien avec la baisse des taux d'intérêt.

3.2.3. La capacité d'autofinancement

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2019-2026 (en k€)



La capacité d'investissement de la commune repose principalement sur un niveau d'autofinancement autour de 1,5 M€.

La notion d'épargne nette sur le budget principal (qui concentre aussi les besoins de financement

du budget annexe) est déterminante. Rappelons que l'épargne nette résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, une fois déduit le remboursement de la dette.

3.3. Un programme d'investissement ambitieux

3.3.1. La poursuite de la construction de la ville dont les Saint-Genois auront besoin en 2030

La ville va continuer d'investir fortement pour transformer et adapter au changement climatique les espaces et bâtiments publics. Dans un contexte où les étés sont de plus en plus chauds et générateurs d'îlots de chaleurs, où le coût de l'énergie présente une forte volatilité, il est essentiel que les investissements soient renforcés. Depuis le début du mandat, la ville a lancé un programme de végétalisation des cours d'école et des espaces publics et de rénovation des bâtiments, dans une stratégie patrimoniale dynamique. Les investissements vont se poursuivre en 2026 en ce sens sur de nouveaux espaces stratégiques, notamment grâce au plan d'action de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » de l'ADEME.

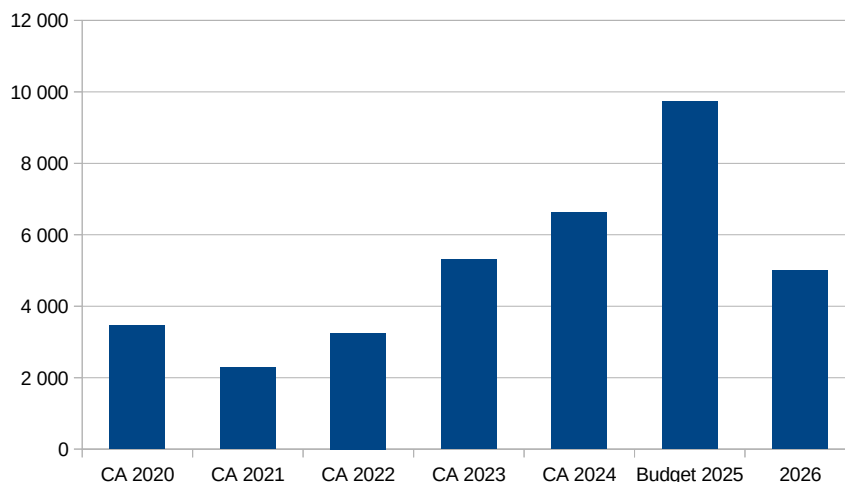
Les bâtiments publics tels que les groupes scolaires, la médiathèque ou les gymnases ont en effet été construits il y a plusieurs décennies, à une époque où le coût de l'énergie était faible : ils sont ainsi conçus avec une isolation thermique largement insuffisante. Dès lors, un vaste plan de rénovation thermique est nécessaire afin de diminuer les dépenses énergétiques et améliorer le confort des usagers.

Enfin, en terme d'investissements durables, la participation à l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier du Vallon de Saint-Genis-Laval, la sécurité du quotidien, l'attractivité du centre-ville et la valorisation du patrimoine historique et culturel de la commune, représentent des projets phares pour continuer à faire de Saint-Genis-Laval une ville sûre, humaine, conviviale et innovante.

Aussi, à la fois pour continuer à soutenir son tissu économique mais aussi pour améliorer le cadre de vie des Saint-Genois, continuer à entretenir son patrimoine et œuvrer en faveur de la transition écologique, la ville fait le choix, cette année encore de poursuivre ses nombreux chantiers d'investissement, et a besoin pour cela, de prévoir suffisamment de crédits de paiement. C'est pourquoi, comme depuis 2021, une enveloppe forte de dépenses d'investissement doit être soutenue en 2026 mais également pour les années suivantes.

Les dépenses d'investissement sur la période 2020-2026 sont évaluées à près de 36 M€.

Dépenses d'équipement 2020-2026 en k€



Le détail des investissements prévus pour le budget 2026 s'élève à plus de 5 M€ auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2025.

Les investissements correspondants seront précisés au moment du vote du budget primitif 2026.

Des crédits seront ouverts pour :

- La rénovation énergétique du groupe scolaire Albert Mouton - Joseph Bergier
- La finalisation du plan LED pour les bâtiments
- La sécurisation de la chapelle de Beaunant, pour permettre sa réouverture
- Les études pour l'amélioration du confort thermique du B612
- Les études pour la mise aux normes des crèches au regard des nouvelles réglementations

Les autres dépenses concernent des travaux d'investissement d'amélioration ou d'entretien du patrimoine, de la voirie et des espaces verts, des travaux de sécurisation et d'accessibilité des bâtiments et des dépenses récurrentes de matériels et mobiliers, ou encore de matériels informatiques.

Outre la capacité d'autofinancement, le besoin de financement sera également couvert par la recherche de financements extérieurs afin de maintenir un niveau de subventions d'investissement élevé en 2026.

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Pour rappel, certaines opérations font l'objet d'autorisations de programme - crédits de paiement, afin de planifier la mise en œuvre de leurs investissements tant sur le plan financier qu'organisationnel et logistique. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme, dans un souci de transparence et de bonne gestion.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers. Sept autorisations de programme ont été ouvertes depuis 2021.

- **Restructuration du Centre social et culturel des Barolles (CSCB)** - par délibération n°10.2021.112 du 7 octobre 2021, modifiée en février 2025

Ce bâtiment construit dans les années 80 méritait d'être rénové sur plusieurs points afin de redynamiser l'action sociale sur le quartier des Barolles en disposant de locaux correspondant mieux aux standards actuels et d'entamer une rénovation énergétique pour réaliser des économies d'énergie (diminution de plus de moitié des consommations). L'accueil principal du centre social est désormais tourné et ouvert vers la place des Barolles pour en faciliter la visibilité et l'accès et une salle supplémentaire peut être mise à disposition des associations. Les travaux ont été lancés en 2023 et ont été finalisés en 2024. L'APCP sera clôturée en 2026.

- **Étude et travaux d'aménagement du restaurant scolaire Albert Mouton** - par délibération n°10.2021.113 du 7 octobre 2021, modifiée en février 2025

Une extension du restaurant scolaire était envisagée. Néanmoins, au regard d'un ensemble de facteurs, l'exécutif communal décide d'ajourner le projet en 2024. Des études sont en cours concernant la démographie scolaire et la pertinence du maintien d'un tel projet. Il sera ajusté en 2026.

- **Parc du Vallon de Saint-Genis-Laval** - par délibération n°03.2022.034 du 24 mars 2022, modifiée en février 2025

L'aménagement du parc paysager est pris en charge par le budget de la ZAC (zone d'aménagement concertée) à hauteur de 75% pour le montant d'acquisition du terrain d'assiette et 60% pour le montant des travaux. Le solde sera pris en charge par la commune au titre de sa compétence espaces verts.

- **Végétalisation des cours d'école** - par délibération n°03.2022.033 du 24 mars 2022, modifiée en février 2025

Projet de réaménagement global des 3 groupes scolaires pour redonner place à la nature, s'adapter au changement climatique mais aussi végétaliser, planter des arbres désimperméabiliser, gérer les eaux pluviales, implanter des jardins pédagogiques, proposer de nouveaux jeux, favoriser l'ombrage et le bien-être des enfants et enfin de redistribuer les espaces. Les travaux des cours des écoles Albert Mouton et Paul Frantz ont été réalisés en 2024. Les travaux pour l'école Guilloux sont finalisés en 2025 avec notamment la plantation de plus de 60 arbres, permettant la réalisation d'un îlot de fraîcheur pour nos enfants.

- **Rénovation de la chapelle de Beaunant** - par délibération n°04.2024.036 du 2 avril 2024 modifiée en février 2025

Projet de restauration de la chapelle, inaccessible depuis 2022 pour des raisons de sécurité liées au tassement du monument dans le sol causé par des fondations insuffisamment dimensionnées compte-tenu des modifications du monument au cours du temps, de la nature du sol et de la présence d'eau. Les travaux de restauration doivent permettre de rouvrir ce lieu et d'assurer le devenir de ce patrimoine culturel et culturel le plus visité de la commune lors des journées européennes du patrimoine et de prévenir l'aggravation de risques (voirie, gestion de l'eau...) en l'absence d'action municipale.

- **Rénovation énergétique du groupe scolaire Mouton** - par délibération n°04.2024.037 du 2 avril 2024, modifiée en février 2025

Rénovation énergétique des écoles Albert Mouton et Joseph Bergier bas en vue de réduire la consommation énergétique et de remédier à l'inconfort thermique très important dans ces locaux, tant l'hiver que l'été.

- **Vers une nouvelle vie pour la Maison Ricard** - par délibération n°10.2024.126 du 3 octobre 2024, modifiée en février 2025

Opération visant à donner une nouvelle vie à la Maison Ricard, bâtiment patrimonial muré depuis plus de 40 ans, et à mettre en valeur le parc de Beauregard, aménagé à la Renaissance. L'opération débute par une mission de programmation pour la création d'un lieu de vie accessible à tous, polyvalent et à dominante culturelle qui participera à l'animation du centre-ville et à son rayonnement sur le territoire. Ce projet est coconstruit avec les associations (musique, patrimoine...).

3.3.2. Le maintien d'un niveau de subventions d'investissement très élevé au vu du contexte

Après une année 2024 record marquée par près de 3 M€ de subventions d'investissement notifiées, le montant des nouvelles subventions d'investissement attendues pour 2025 devrait atteindre 1 M€, notamment pour la rénovation énergétique de l'école Albert Mouton et pour la rénovation énergétique de la crèche Pom' Cerise. Le montant des subventions attribuées sur le mandat devrait donc dépasser les 5 M€.

A titre de comparaison, le montant des subventions perçues pour la globalité de la période 2014-2022 s'élève à 1,1 M€.

3.3.3. Des recettes de cessions immobilières élevées inscrites dans un cadre rationalisé

La ville prévoit de poursuivre la rationalisation de son parc immobilier en cédant en 2026 de nouveaux bâtiments peu ou pas utilisés, notamment en vue de réaliser des logements sociaux (36 avenue Foch) et des économies de gestion car des bâtiments vides coûtent de plus en plus chers et se détériorent plus rapidement.

Sur ces bases, le budget 2026 intègre autour de 0,6 M€ de recettes de cessions immobilières.

3.3.4. La dette

L'encours de dette au 31 décembre 2025 en tenant compte de l'emprunt qui sera souscrit fin 2025 s'élèvera à environ 11,3 M€, soit 528 € par habitant, (contre 990 € par habitant pour les communes de même strate en France Métropolitaine fin 2023), ce qui laisse entrevoir un possible recours à l'emprunt sans dégrader la situation financière de la commune.

Structure de la dette au 31 octobre 2025 (hors nouvel emprunt qui sera souscrit fin 2025)

Dette par type de risque - Évaluation au 31/12/2025 (hors nouvel emprunt souscrit fin 2025)			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 845 862,35 €	47,42 %	4,18 %
Variable	2 668 750,00 €	32,91 %	2,77 %
Livret A	1 595 238,09 €	19,67 %	3,40 %
Ensemble des risques	8 109 850,44 €	100,00 %	3,56 %

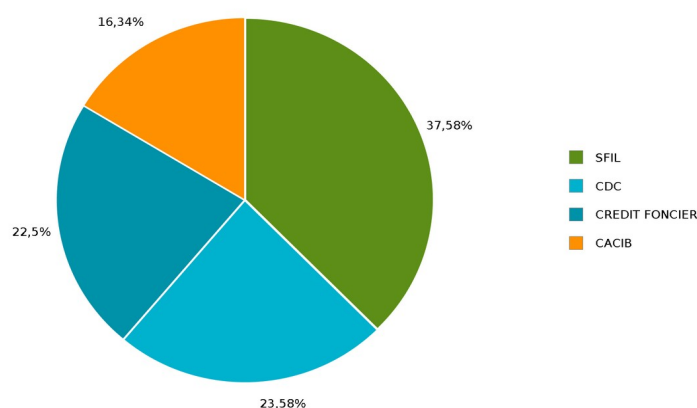
Le choix d'une structure de dette composée de taux fixes assure une bonne visibilité sur l'évolution de ces charges financières sur le long terme. En effet, 47,42 % des emprunts sont à taux fixes, le coût de ces emprunts est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, ils offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.

52,58 % de l'encours est indexé à taux variable. Cette part permet de profiter des baisses de taux observés en 2025 et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Deux emprunts sont indexés sur le livret A, index administré et par conséquent, moins volatile que les taux variables classiques.

Le taux moyen de la dette globale s'élève à 3,56 %.

Au 31 octobre 2025, la dette se répartit sur 5 établissements prêteurs. Elle ne comporte pas de risques.

Répartition par prêteurs au 31 octobre 2025



La gestion du risque

La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (le classement 6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations.

La structure d'exposition de la dette présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente plus de 100 % de l'encours total.

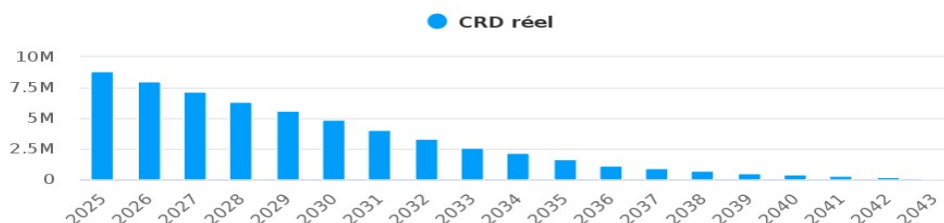
Encours de la dette 2025 (prévision hors nouvel emprunt souscrit fin 2025)

	Encours moyen	Capital amorti	Intérêts
2025	8 682 802 €	845 564 €	330 167 €
2026	7 710 213 €	861 149 €	277 353 €
2027	6 727 313 €	877 411 €	232 898 €
2028	5 870 823 €	726 329 €	207 268 €

Profil d'amortissement de la dette au 31 décembre 2025 (hors nouvel emprunt souscrit fin 2025)

L'emprunt d'équilibre du budget 2026 sera ajusté avec les résultats du compte administratif 2025.

Les emprunts garantis au 31 décembre 2025



Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La commune garantit 74 lignes d'emprunts, la plupart pour le compte de bailleurs sociaux, pour un encours moyen de 6,1 M€ au 31/10/2025. Elle s'est ainsi engagée, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

Annexe : Panorama des différents budgets

Les budgets de la Ville : 1 budget principal et 1 budget annexe qui est voté hors taxes.

A noter également que la ville intervient au soutien du budget du CCAS, ainsi qu'aux budgets annexes du CCAS (hors budget communal).

- ✓ **Le budget principal de la ville**
- ✓ **Le budget de la Mouche** qui regroupe les activités Spectacles et Cinéma. L'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget est réalisé par une participation du budget général. Des avances de trésorerie du budget principal pourront être réalisées afin de financer les investissements sur ce budget annexe et d'éviter un recours à l'emprunt prématuré.
- ✓ **Le budget du CCAS (hors budget communal)** : regroupe deux résidences « Le Colombier » et « les Oliviers » ; le rapport d'orientations budgétaires du CCAS sera présenté le 6 décembre 2025.

Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets de la Mouche et du CCAS sont ajustées sur les besoins d'exploitation réels et évoluent en fonction de l'épargne nette dégagée.